

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2010

*L'an deux mille dix, le 1<sup>er</sup> avril, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 26 mars, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.*

## ***Étaient présents : 26***

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme DURAND, M. RUZÉ, Mme CHENEL, Mme CHOLLET, M. MICHOUX, Mme MEUNIER, Adjointes au maire, Mme BRETEL, M. DURAND, Mme LAMY, M. ESCUDERO, M. LAFOSSE, M. DUPUY, Mme SIMON, M. GUILLON, M. PLANSON, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme MICHOUX, Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. CORBINUS, M. FERRUS, M. BARBELLION, Conseillers Municipaux.

## ***Pouvoirs : 4***

M. MICHOUX à M. ALBERTINI jusqu'à 18h55  
M. SOMMIER à M. RUZÉ  
Mme LANCERY à Mme DURAND  
Mme CARATY à M. SAUVAGET

## ***Absents sans pouvoir : 2***

Mme SIMON jusqu'à 18h40  
Mme LAMY jusqu'à 19h15

*Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, Monsieur BUGADA, Mesdames LUNEAU, et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.*

*Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h25.*

*Il donne lecture des pouvoirs et constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.*

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2010.

*Madame LANGLOIS, représentante de la Minorité Municipale, revient sa question relative aux registres d'état-civil disponibles en Mairie. Madame CHOLLET, Adjointe aux Affaires Sociales, explique que, renseignements pris, les registres de 1838 à 1884 ne sont pas actuellement en Mairie mais en cours de traitement aux archives départementales. Ils ne sont donc pas pour l'heure numérisables.*

**Le Procès-Verbal du 25 février 2010 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

*Madame Catherine LESOURD est nommée secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses auxquelles il propose de répondre de suite.

*Monsieur FERRUS, représentant de l'Opposition, demande des renseignements complémentaires sur les chiffres clés de l'année 2009 mentionnés dans le dernier bulletin municipal. Le Directeur Général des Services, M. REISSER, indique que les dépenses de fonctionnement et d'investissement mentionnées correspondent aux sommes des budgets consolidés, c'est-à-dire budget ville + budgets annexes.*

*Monsieur FERRUS demande quel est l'endettement actuel de la ville. Monsieur REISSER lui répond qu'il est de 15 millions d'euros, tel qu'indiqué dans le dossier joint à la convocation au présent conseil municipal.*

*Monsieur FERRUS regrette la taille sévère subie par les arbres autour de la place du Marché. Il trouve que cela "enlaidi" ce site qu'il ne trouve déjà pas très accueillant. Monsieur le Maire explique que, dans la mesure du possible il préfère lui aussi une taille douce et donne la parole à M. BUGADA, Directeur des Services Techniques, pour expliquer la taille choisie. M. BUGADA précise que les arbres en question sont de vieux marronniers qui nécessitent une taille courte. Monsieur DOUADY regrette également ce type de taille dans la cour de l'école Boichot car cela empêche les enfants d'avoir de l'ombre. Monsieur le Maire répond que lorsque la taille douce est suffisante, c'est ce procédé qui est choisi comme par exemple sur les arbres en bordure de la RD 2020 (ex-Nationale 20).*

*Monsieur CORBINUS, membre de l'Opposition, réclame au Maire le tableau récapitulatif du coût des contentieux qu'il avait demandé lors du précédent Conseil Municipal. Monsieur le Maire confirme son accord. Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, précise l'historique des sommes engagées : 38 000€ en 2006, 44 000€ en 2007, 78 000€ en 2008 et 90 000€ en 2009.*

*Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, souhaite un point sur le bâtiment nord de l'école Yves GAUTIER. Monsieur le Maire déclare que, suite à la tempête fin février, les faux plafonds du bâtiment semblent avoir subis un phénomène de surpression qui a laissé apparaître des fissures. Un expert a été mandaté pour vérifier s'il existait un problème de sécurité pour les élèves et, en vertu du principe de précaution, les classes concernées ont été évacuées dans un autre bâtiment. Monsieur le Maire ajoute que c'est notamment grâce à la*

*création de deux nouvelles salles de classes l'an dernier que des locaux ont été rendus disponibles pour ce déménagement d'urgence. Il ajoute avoir contacté un économiste de la construction dont les propositions seront présentées à un organisme de contrôle avant d'entreprendre des travaux. Il rappelle que la rénovation de la toiture était prévue mais que les récents évènements remettent en cause le planning envisagé. Il recherche une solution technique qui éviterait de tout casser.*

*Madame BRAS demande si les assurances ont été averties. Monsieur le Maire répond qu'une déclaration a bien été envoyée.*

*Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, demande si les bâtiments de la rue Barthélémy, dont l'acquisition a été votée par le Conseil Municipal, ont été achetés par la Ville. Monsieur le Maire répond que non.*

*Monsieur DOUADY souligne qu'une porte en verre frotte à l'école BOICHOT. Monsieur BUGADA, Directeur des Services Techniques, confirme ce frottement et le justifie par le gel du massif. Il ajoute que des travaux seront entrepris pendant les vacances de Pâques. Monsieur DOUADY estime que la porte frottait déjà avant le gel. Monsieur le Maire déclare que si le frottement persiste malgré les travaux, les responsabilités éventuelles du fournisseur et du poseur seront vérifiées.*

### **Délibération n°10-08 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010**

Monsieur le Maire explique que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour objectif de permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- de donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le Maire propose donc des orientations pour le budget 2010 et d'ouvrir un débat au sein de l'assemblée délibérante. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

*Madame Maryse SIMON, conseillère municipale, arrive à 18h40.*

*Monsieur le Maire donne la parole au Directeur Général des Services pour rappeler le contexte. Celui-ci fait état d'une diminution de certaines dotations de l'État, notamment à cause d'une baisse de la population salbrisienne. Il ajoute que la réforme de la taxe professionnelle n'impacte*

*pas les finances communales puisque cet impôt est versé à la communauté de communes Sologne des Rivières (CCSR).*

*Monsieur FERRUS, représentant de l'Opposition, se préoccupe des conséquences pour la CCSR. Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, indique que grâce à un mécanisme de compensation intégrale la réforme est neutre cette année pour les finances intercommunales. Monsieur FERRUS demande ce qu'est le nouveau dispositif remplaçant la taxe professionnelle. Monsieur REISSER répond qu'il s'agit de la Contribution Économique Territoriale (CET), qui se compose d'une part foncière et d'une part assise sur la valeur ajoutée des entreprises.*

*Monsieur FERRUS s'interroge sur la participation financière de la Commune à la CCSR. Monsieur REISSER explique que la CCSR perçoit l'intégralité de la taxe professionnelle salbrisienne donc de la future CET. Cette ressource étant supérieure aux besoins des services qui lui ont été transférés, la CCSR reverse 970 000€ à la Commune. Cette somme ne peut être modifiée qu'en vertu d'une évolution des compétences transférées par la Commune à la Communauté de Communes.*

*Monsieur le Maire rappelle différents éléments permettant d'appréhender les orientations budgétaires envisagées :*

### **Au chapitre des dépenses de fonctionnement**

*Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 6 737 000€, soit une augmentation de 7% par rapport à 2008.*

*Ceci s'explique en partie par une augmentation des charges de personnel. En conséquence, une réorganisation des services a été commandée et 2010 devrait connaître une stabilisation de ces dépenses. Il n'y aura pas d'embauche sauf nécessité impérieuse remettant en question la bonne marche d'un service. Il s'agit de rechercher une optimisation des services en prenant soin de ne pas les désorganiser, dans le respect des agents et de leur souhait de développement de carrière.*

*Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, demande si la police municipale est également concernée par cette décision. Monsieur le Maire affirme en effet qu'il n'y aura pas d'embauche mais que la situation est suivie de près avec la gendarmerie, dont il loue l'efficacité. Néanmoins, il rappelle qu'en cas de nécessité impérieuse, une embauche sera envisagée. Monsieur DOUADY rappelle que la police municipale a subi deux départs non remplacés. Monsieur le Maire en convient mais ajoute que la situation actuelle ne nécessite par un renfort du service.*

*Monsieur Patrick MICHOUX, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, prend place à 18h55.*

*Monsieur le Maire souligne une augmentation des charges de gestion courante de 18%, largement occasionnée en premier lieu par le déficit du budget développement économique.*

*Confirmant une augmentation de plus de 30% du nombre de demandeurs d'emplois entre décembre 2008 et décembre 2009, la situation de plusieurs entreprises du Technoparc a empiré jusqu'à pour certaines un dépôt de bilan assuré – le solde des impayés de loyers (350 000€) est l'explication de ce déficit qui doit être reporté sur le budget général.*

*Monsieur FERRUS, représentant de l'Opposition, demande le nombre de chômeurs sur Salbris. Le Maire indique qu'ils sont 304. Monsieur FERRUS demande si beaucoup de jeunes sont touchés. Monsieur le Maire indique que toute la population est affectée : jeunes diplômés, comme personnes non qualifiées. Il ajoute qu'il suit attentivement la situation en rappelant notamment la brusque fermeture de JCR à Souesmes qui laisse 27 employés sans salaire depuis près d'un mois et demi, et dont il a rencontré les représentants la veille.*

*Monsieur le Maire explique que, compte tenu du contexte économique dans lequel se trouve notre Ville, et au vu de sa situation financière, il a discuté avec Monsieur le Préfet de la possibilité de voter le budget en déficit, tenant compte d'un patrimoine réalisable supérieur à la dette, et de la possibilité d'amortir celle-ci sur plusieurs exercices. Il souligne que le développement économique n'est pas une science exacte et que les vicissitudes actuelles n'incitent pas encore à un optimisme conforté par des résultats immédiats.*

*En outre, Monsieur le Maire expose avoir sollicité du Président du Conseil Général le report sur plusieurs années du solde d'un remboursement lié au bâtiment 31 qui avait fait l'objet d'une subvention du Conseil Général lors de la cession à l'euro symbolique du site MBDA. Il ajoute aussi que la situation actuelle du CRJS, additionnant le solde d'une créance issue du dépôt de bilan de l'ancienne association ainsi qu'une perte de ressource à la suite d'une fréquentation en baisse, induit une participation supplémentaire du budget général de 250 000€.*

### **Au chapitre des recettes**

*Monsieur le Maire explique que les recettes passent de 7 040 000€ en 2008 pour descendre à 6 206 000€ en 2009.*

*Si les impôts et taxes sont restés relativement stables, les dotations et subventions ont baissé de 7% - l'ensemble des recettes de gestion baissant de 5%.*

*En conséquence, avec 6 787 000€ de dépenses et 6 206 000€ de recettes, l'épargne brute négative est de 531 000€ à laquelle s'ajoutent 392 000€ de remboursements d'emprunts pour arriver à une épargne nette négative de 923 000€.*

*Monsieur le Maire se souvient que l'an dernier, à la même époque, à l'énoncé d'un budget primitif prenant en compte la réalisation d'une partie du patrimoine foncier, certains s'inquiétaient de sa confirmation et avaient prêté à la Majorité un certain sens de l'aventure. Il réaffirme que, s'agissant de la vente de Rivaulde, ou encore de celle de Valaudran, elles avaient un sens réel, fondé sur des projets d'aménagement brutalement remis en question par les conseils d'administration des aménageurs – parfois institutionnels – qui se sont retirés du marché. Il en est de même à une échelle inférieure de la vente des terrains de Courcelles dont plusieurs acheteurs potentiels ont fait savoir qu'ils retireraient leur promesse d'achat. Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, réaffirme ses réserves sur la vente des terrains de ce lotissement communal. Monsieur le Maire reconnaît que la cession des plus grandes parcelles pose problème et ne rencontre pas l'adhésion d'acquéreurs potentiels. Il pense retravailler leur aménagement. Néanmoins, il ajoute qu'il existe aussi un problème conjoncturel puisqu'il constate qu'il n'a pas rencontré de promoteurs depuis près de 2 ans alors qu'ils venaient en Mairie tous les 6 mois auparavant. Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, ajoute que l'occupation occasionnelle du site par les gens du voyage fait peut-être aussi fuir les acheteurs potentiels. Monsieur le Maire recherche des solutions pour empêcher l'accès des caravanes, notamment en creusant des fossés, et ajoute qu'il est en contact avec un organisme représentant les gens du voyage afin de préparer au mieux leur prochain passage.*

*Monsieur le Maire annonce une augmentation significative de la fiscalité locale dont il dévoilera les taux exacts lors du vote du budget. Il précise néanmoins que cette augmentation devrait avoisiner, pour un foyer moyen, les 100 à 120€ (taxe d'habitation et taxes foncières comprises). Monsieur FERRUS, représentant de l'Opposition, est choqué par une telle augmentation. Monsieur le Maire rappelle à Monsieur FERRUS que ce dernier, domicilié à Souesmes, n'est pas contribuable salbrisien. Monsieur FERRUS le reconnaît mais estime que les questions fiscales sont liées car les deux communes appartiennent à la même*

*communauté de communes (CCSR). Monsieur le Maire rappelle que la CCSR vote et perçoit la taxe professionnelle, ses communes membres restent libres de la fixation des autres taux d'imposition locaux que sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.*

*Madame Peggy LAMY, conseillère municipale, arrive à 19h15.*

*Monsieur le Maire poursuit en projetant trois années de rigueur absolue pour remettre la ville sur les rails. L'augmentation de la fiscalité locale est une décision difficile à prendre dans le contexte actuel mais nécessaire pour envisager le maintien d'une autonomie financière. Les sommes recueillies ne combleront pas le déficit et conduiront à proposer de voter le budget ainsi car le Maire ne souhaite pas inscrire des recettes non garanties. Il préfère mettre en œuvre les moyens et les outils susceptibles de réaliser les projets au cours de l'année. Il indique que les pouvoirs publics n'ont pas remis en cause la gestion de la collectivité et qu'ils renvoient la nature de la situation au contexte économique dégradé : c'est ce qu'il ressort des entrevues qu'il a eu avec Monsieur le Préfet et le Trésorier Payeur Général.*

*Monsieur le Maire estime que la situation critique constatée aujourd'hui est due au retard du projet Prologis. Il ne souhaite dès lors pas augmenter la fiscalité au maximum et faire supporter aux Salbriens les conséquences de problèmes liés à des événements extérieurs. Il rappelle que les contentieux liés aux projets de développement économique ont fait perdre à la Commune 650 000€ de taxe locale d'équipement liés à la construction des bâtiments Prologis, mais aussi de la taxe foncière, et l'éventuelle taxe professionnelle. Il envisage dès lors de présenter au vote un budget en déficit afin de permettre à la Ville de solliciter une aide exceptionnelle de l'État. Ce dispositif dont bénéficient actuellement sept communes en France n'est pas pour autant une mise sous tutelle.*

*Au-delà de la fiscalité, Monsieur le Maire propose d'autres mesures.*

*Il n'y aura pas de gros investissements mais un entretien de l'existant, et une volonté de maintenir les services et le bien vivre ensemble notamment en favorisant le fleurissement et en soutenant l'animation de la Ville.*

*Par ailleurs, face à l'incertitude du projet à court terme et bien que des hypothèses de remplacement soient envisageables, Monsieur le Maire propose de clore l'implication de la Commune dans le dossier du Bas Boulay. Il rappelle que la préemption n'a pas été remise en cause à ce*

jour, et que le Conseil d'État vient de rendre un non lieu à statuer sur le référé. Cette préemption a tout de même permis d'éviter que le territoire ne soit définitivement perdu pour tout projet de développement en étant exclusivement réservé à la chasse. Monsieur le Maire souhaite prendre les mesures de restitution du prêt en portant attention aux possibilités de dédommagement des sommes investies dans le cadre de nos investigations.

Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition, se réjouit de cette décision. Il se dit ravi de ce revirement en rappelant qu'il s'était toujours opposé à l'implication de la Ville dans cette affaire. Monsieur le Maire rappelle le contexte qui a conduit à cette opération et que sa seule volonté a toujours été de laisser une chance au projet touristique prévu au Bas-Boulay de se réaliser. Il indique qu'il a noué des contacts avec M. DASSAULT qui avait lui aussi des vues sur ce terrain et contestait la préemption. Des pistes d'aménagements du territoire ont été évoquées.

Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, demande qui est aujourd'hui le propriétaire du terrain. Le Maire indique qu'il s'agit pour l'instant de la Commune mais que celle-ci ne peut en disposer car la vente judiciaire a été annulée par le tribunal. L'argent est consigné à la Caisse des Dépôts et Consignations. Monsieur FERRUS demande qui peut proposer le terrain à la vente. Monsieur le Maire estime que cela appartient éventuellement au propriétaire initial. Monsieur FERRUS met l'accent sur les frais de justice engrangés par cette opération. Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services expliquent qu'il est possible, suite à l'annulation de la vente judiciaire, de récupérer certaines sommes.

Madame BRETTEL, conseillère municipale, déplore la lenteur de la justice et les conséquences de tous ces contentieux pour notre ville : retard de Prologis, remise en cause du parc touristique ...

Madame BRAS, membre de la Minorité Municipale, approuve le retrait de la Commune du dossier du Bas-Boulay. Monsieur FERRUS demande ce que devient l'emprunt contracté pour cette opération. Monsieur le Maire répond qu'il sera annulé. Monsieur FERRUS demande s'il sera possible de connaître les frais de cette opération. Le Maire répond que oui tandis que M. REISSER, Directeur Général des Services, ajoute que le remboursement anticipé est sans coût supplémentaire. Monsieur BARBELLION, membre de l'Opposition, souligne que la Commune devra tout de même régler un an d'intérêts. Le Directeur Général des Services le confirme en précisant qu'il s'agira de 54 000€.

Monsieur le Maire poursuit la discussion en indiquant que le projet de piscine, en commun avec la communauté de communes, est repoussé avec l'accord de la Préfecture qui a autorisé le maintien de l'équipement



*en fin de vie. Le projet est repris dans le cadre d'un partenariat public privé qui, s'il se concrétise, ne nécessiterait aucune dépense avant 2012, et ne serait a priori que le seul investissement lourd de ce mandat. Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, s'inquiète du partenariat public privé. Monsieur le Maire affirme son attachement à une gestion en régie plutôt qu'une délégation de service qui risquerait de voir les tarifs des usagers augmentés.*

*Monsieur le Maire indique qu'un effort sera demandé au monde associatif, et plutôt que supprimer des événements inscrits de façon pérenne dans l'animation de la ville, une diminution rigoureuse des dépenses est prévue. Ainsi, Monsieur le Maire s'est interrogé sur l'annulation du festival Swing 41. Finalement l'édition 2010 est maintenue mais la participation de la Commune est limitée à 10 000€. Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, suggère que le festival n'ait lieu que tous les deux ans plutôt que d'organiser un "petit" festival tous les ans. Madame MEUNIER, Adjointe au Maire chargée des affaires culturelles, indique que pour cette année, sachant que nous sommes déjà au mois d'avril, une grande partie du travail avait été engagée par les services municipaux et les cinquante bénévoles de Swing 41. Dès lors, une recherche d'économies drastiques a été engagée : le festival aura lieu à la ferme de Courcelles comme lors des premières éditions (cela permet d'alléger le coût technique), et seuls deux spectacles ont été supprimés. Madame MEUNIER déclare que l'essence même du festival est conservée ; il y a moins de fioritures (pas de vins d'honneurs ni de repas pour les officiels).*

*Par ailleurs, Monsieur le Maire confirme le soutien de la ville au festival Olé Bandas. Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, s'en réjouit, estimant que ce genre de spectacle touche une part plus importante de la population salbrisienne. Concernant Swing 41, Monsieur DOUADY pointe le nombre important d'invitations lors de la dernière édition. Monsieur le Maire explique que ce ne sont pas de simples invitations mais des places comprises dans les forfaits de sponsoring souscrits par les partenaires du festival. À propos de la saison culturelle, Monsieur DOUADY prend l'exemple du dernier spectacle proposé qui avait un coût global de 9 000€ pour la collectivité et le rapporte à la billetterie qu'il pouvait générer : en estimant la capacité de la salle des fêtes à 500 places, avec un prix du billet fixé à 15€, la recette envisageable était de 7 500€ donc un déficit était inéluctable. Madame MEUNIER rappelle que la saison culturelle ne représente qu'1% du budget de la Ville, et que c'est un poste déficitaire dans la plupart des collectivités. Elle considère que la politique culturelle de la Ville doit permettre de découvrir des spectacles et des artistes*

différents. Si la culture devient un produit comme les autres soumis à rentabilité, Madame MEUNIER n'hésitera pas à démissionner. Monsieur le Maire assure à Madame MEUNIER qu'il a la même vision de ce que doit être l'offre culturelle. Monsieur DOUADY doute de l'intérêt de cette offre si les Salbriens n'y répondent pas. Madame MEUNIER affirme que la Commune communique autant que possible sur ses spectacles, mais qu'il est vrai que ces derniers ne bénéficient pas d'un matraquage médiatique. Elle milite pour une offre culturelle alternative. Monsieur le Maire confirme que c'est une volonté de l'équipe municipale et qu'il ne souhaite pas en changer.

Monsieur CORBINUS, membre de l'Opposition, constatant qu'un effort est demandé à l'ensemble des acteurs, demande si le Maire envisage une diminution des indemnités des élus. Monsieur le Maire répond que cette question a en effet été soulevée avec ses collègues mais il rappelle qu'une révision à la baisse avait déjà été réalisée lors du précédent mandat. Du reste, il ajoute que l'actuelle équipe municipale ne perçoit pas la totalité des indemnités auxquelles elle pourrait prétendre. Monsieur CORBINUS suggère de diminuer le nombre d'adjoints. Le Maire écarte cette idée, estimant que chaque adjoint et chaque conseiller délégué justifie son poste par le travail qu'il effectue. Monsieur CORBINUS demande le coût des indemnités des élus. Le Directeur Général des Services, M. REISSER, déclare qu'elles sont de 135 000€ par an, ce qui équivaut à 822€ par mois pour un adjoint et 1800€ nets par mois pour le Maire.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions relatives aux orientations budgétaires proposées. Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition, se désole du manque de réaction de l'assemblée délibérante qui semble selon lui ne pas se rendre compte de la situation. Il conteste quant à lui les choix de la Municipalité qui avait basé l'équilibre budgétaire de l'exercice précédent sur des recettes hypothétiques liées à la vente de terrains sur Courcelles, Valaudran dont il estime la valeur surestimée, ou Rivaulde où il regrette que l'idée d'un nouveau golf n'ait pas été retenue. Monsieur CORBINUS regrette la présentation des documents budgétaires remis aux élus et aurait préféré une mise en forme proche de celle retenue dans le rapport de la chambre régionale des comptes de 2009 afin de constater si les remarques de cette dernière étaient prises en compte. Il estime que la situation de la Ville est catastrophique et que le Conseil Municipal n'en prend pas la mesure.

Concernant l'aspect développement économique, il rappelle que l'Opposition, tout comme la Minorité Municipale, ont proposé au Maire

*d'intervenir auprès des requérants mais que celui-ci a refusé. Monsieur CORBINUS estime que l'échec des projets de développement économique est dû à la non-diplomatie du Maire. Monsieur le Maire, constatant que ce n'est pas la première fois que M. CORBINUS l'accuse de la sorte, demande de nouveau des preuves de ce prétendu manque de diplomatie. Il réaffirme qu'il a toujours tenté de dialoguer avec les opposants aux divers projets et n'a jamais fermé la porte aux discussions. Il rappelle que certains opposants au projet Prologis ont affirmé que ce dossier n'aboutirait pas quoi qu'il leur en coûte.*

*Monsieur CORBINUS rappelle que Monsieur ALBERTINI est aux affaires depuis dix ans et estime que la situation de la Ville est révélatrice d'une gestion incompétente. Il demande au Maire de démissionner. Monsieur le Maire refuse, rappelant une légitimité obtenue largement lors des dernières élections municipales. Monsieur Dominique DUPUY, Conseiller Municipal, estime que la demande de Monsieur CORBINUS est révélatrice d'une attaque personnelle. Monsieur le Maire enchérit en déclarant qu'il semble en effet que Monsieur CORBINUS noue encore de vieilles rancœurs issues de ses échecs successifs.*

*Monsieur le Maire souhaite revenir point par point sur les attaques de Monsieur CORBINUS. Concernant l'installation d'un golf sur Rivaulde, il indique ne pas avoir reçu de projet en ce sens et remémore à l'assemblée que le projet initial s'était soldé par un échec. Toujours à propos de Rivaulde, Monsieur CORBINUS prétend que le Maire n'aurait pas soutenu un projet de maison de retraite. Monsieur le Maire rétorque que ceci est totalement faux, et rappelle qu'il n'a pas eu à refuser cette idée, toute création d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) étant soumise à une création de lits supplémentaires qui n'a pas été prononcée par le Conseil Général. Enfin concernant de prétendus problèmes de diplomatie, le Maire estime qu'il a de nombreuses fois donné des preuves du contraire.*

*Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, souhaite revenir sur certains passages du rapport rendu l'an dernier par la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Concernant la capacité de désendettement de la Ville, la CRC a jugé la situation préoccupante. Monsieur FERRUS estime que Monsieur le Maire a choisi une politique d'endettement qui ne porte pas ses fruits. Monsieur le Maire réfute cette affirmation ; l'emprunt a pour la plupart servi à des projets à caractère social et le contexte est aussi à prendre en compte. Monsieur FERRUS déclare que la conjoncture n'est pas seule à être en cause, les choix politiques ont aussi des conséquences. Monsieur le Maire rappelle que la baisse des recettes a commencé en 2003 et que Salbris perd un million d'euros de taxe professionnelle depuis cette date. Salbris est une*

*ancienne ville riche avec de nombreux équipements dont l'entretien n'a pas toujours été exemplaire. En outre, Monsieur le Maire rappelle que le taux d'endettement de la Ville est historiquement important. Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition, demande au Maire de ne pas se réfugier derrière cet argument. Monsieur le Maire souhaite démontrer que la situation n'est pas seulement le fruit de la politique de l'équipe municipale actuelle. Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, rappelle qu'une perte de recettes d'un million d'euros c'est énorme, et que cette somme permettrait aujourd'hui de doubler notre capacité d'emprunt. Madame LAMY, conseillère municipale, tente de calmer les esprits en appelant à une solidarité du conseil municipal, au-delà des clivages, afin de sortir la Ville de cette période difficile. Monsieur REISSER déclare qu'une grande partie de l'endettement a été contractée avec l'appui de l'État : par exemple, les 2,8 millions d'endettement pour la construction d'une gendarmerie, service public d'État.*

*Monsieur BARBELLION, conseiller municipal d'Opposition, demande si la Ville risque une mise sous tutelle. Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, explique que cette procédure n'existe pas. Par contre, la Chambre Régionale des Comptes peut être saisie et la Commune peut demander un soutien exceptionnel au Ministère de l'Intérieur. Monsieur BARBELLION s'interroge sur l'avenir de la ville si aucune aide ne lui est accordée. Selon le Directeur Général des Services, le Préfet a confirmé que Salbris pouvait postuler à ce dispositif. Monsieur BARBELLION demande quand la réponse sera connue. Monsieur REISSER estime que ce sera en juin / juillet. Monsieur le Maire ajoute qu'il ne s'agit pas d'une mise sous tutelle, le Préfet ne sera pas l'ordonnateur du budget et le Conseil Municipal conservera ses compétences.*

*Monsieur le Maire clôt les débats en assumant les actions menées par son équipe mais en précisant que l'ensemble de la situation ne leur est pas imputable, le contexte économique devant également être pris en compte. Il rappelle que ce sont également les conclusions du Préfet et du Trésorier Payeur Général qui n'ont pas remis en question la gestion de la Municipalité.*

**Le Conseil Municipal ATTESTE avoir débattu des orientations budgétaires 2010.**

## **LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

### **18 février 2010 – Location d'un garage propriété de la commune à M. Pierre CADORET**

La location du garage n°2, situé avenue de Verdun, le long du cimetière communal, est consentie pour 6 mois à compter du 22 février 2010 moyennant un loyer de 90 € par trimestre, payable d'avance.

### **18 février 2010 – Location d'un garage propriété de la commune à Mme Odile HERVET**

La location du garage n°4, situé avenue de Verdun, le long du cimetière communal, est consentie pour 2 ans à compter du 22 février 2010 moyennant un loyer de 90 € par trimestre, payable d'avance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 20H30.

La Secrétaire de Séance,

**Catherine LESOURD**